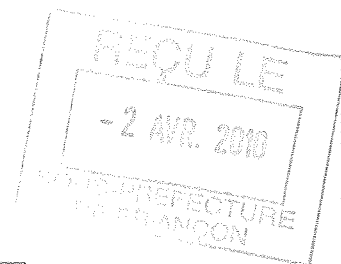




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

30 mars 2010

Le 30 mars 2010 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 24 mars 2010 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain FARDELLA,

Présents : 34 (jusqu'à la délibération n° 2010-022 D, puis à partir de la délibération n° 2010-039)
35 (à partir de la délibération n° 2010-023 A, puis jusqu'à la délibération n° 2010-038))

Nombre de pouvoirs : 2 (jusqu'à la délibération n° 2010-038)
3 (à partir de la délibération n° 2010-039)

Nombre de Votes : 36 (jusqu'à la délibération n° 2010-022 D)
37 (à partir de la délibération n° 2010-023 A)

M. Pierre BOUVIER est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : Mme Renée PETELET (représentant M. Gérard FROMM) – M. Raymond CIRIO – M. Alain NICOLOSO – M. Yvon AIGUIER (représentant Mme Marie-Hélène PONSART) – M. Maurice DUFOUR – M. Mohamed DJEFFAL – Mme Marie MARCHELLO (représentant Mme Aurélie POYAU) – M. Eric PEYTHIEU – Mme Nicole GUERIN – Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n° 2010-023 A) – M. Philippe SEZANNE.

Commune de Cervières : M. Thierry DUCURTIL (jusqu'à la délibération n° 2010-038) – M. Marc FAURE-BRAC.

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE.

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON - Mme Christine VALLA (représentant Mme Claudine FINE).

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – M. Edmond CADET.

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE - M. Marc FORNESI.

Commune de Névache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : Mme Nicole MATHONNET

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL – M. Christian BREMOND.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Thierry DUCURTIL à M. Marc FAURE-BRAC (à partir de la délibération n° 2010-039)

M. Xavier CRET à Mme Nicole MATHONNET

Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY.

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

Rapporteur : Monsieur le Président

REÇU LE
- 2 AVR. 2010

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

Maison de la Justice et du Droit : intégration d'une antenne du Conseil de Prud'hommes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes du Briançonnais ainsi que celle des Ecrins et celle des Escartons du Queyras ont modifié leurs statuts de façon à pouvoir participer à l'aménagement et au financement de la Maison de la Justice et du Droit du Briançonnais, afin de pallier aux conséquences de la fermeture du Tribunal d'instance de Briançon.

Le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais a signé une convention avec le Ministère de la Justice et des Libertés afin que cet établissement ouvre dans le courant de l'année 2010.

Parallèlement, il est constaté que la suppression du Conseil de Prud'hommes de Briançon génère des conséquences néfastes pour les salariés et les entrepreneurs du Briançonnais. Les communes de Montgenèvre et le Monétier Les Bains ont voté une motion pour demander l'intégration dans la future Maison de la Justice et du Droit d'une antenne du Conseil de Prud'hommes de Gap.

La Communauté de Communes portant l'essentiel de la partie immobilière du projet, et une partie de son fonctionnement, il apparait indispensable de soutenir cette démarche en votant une motion similaire, et en intervenant auprès du Ministère de la Justice.

Texte proposé :

Dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire mise en place durant l'année 2008, il a été procédé à la fermeture du Conseil de Prud'hommes de Briançon, ce qui a eu, notamment, pour conséquence le transfert de toutes les affaires prud'homales sur le Conseil de Prud'hommes de Gap et limiter le droit d'accès à la justice pour le secteur du Briançonnais.

Les Maisons de la Justice et du Droit ont pour vocation : l'accueil, l'écoute, l'information, le conseil et l'orientation du citoyen, la médiation, l'aide aux justiciables et l'accès au droit.

La Communauté de Communes du Briançonnais ayant accepté, par voie de convention avec le Ministère de la Justice et des Libertés, de participer au financement de l'aménagement des locaux et du fonctionnement d'une Maison de la Justice et du Droit à Briançon, nous demandons que soient prises toutes les mesures nécessaires et utiles afin que les justiciables du Briançonnais puissent trouver, au sein de cette Maison de la Justice et du Droit, les réponses à tous leurs besoins en matière prud'homale notamment un accueil juridique, une information administrative, un accompagnement dans la procédure judiciaire, et la possibilité de déposer des actes introductifs d'instance qui seraient ensuite transmis au Conseil Prud'hommes de Gap.

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

- Approuve la motion présentée ci-dessus,
- Autorise M. le Président à la transmettre aux services de l'Etat, et à ceux du Ministère de la Justice et des Libertés.

Pour copie conforme

Le Président,

Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. :

- 1 AVR. 2010

Date affichage :

02 AVR. 2010